

**Décision n° 3005 du 7 juin 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2115956S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5724 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032444S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} juillet 2021 :

Weillant	Patrick	NIGEND : 172 834	NLS : 8 030 469
Decorte	Olivier	NIGEND : 163 630	NLS : 8 020 326

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Lefebvre	Loïc	NIGEND : 168 210	NLS : 8 023 849
Duclaux	Raphaël	NIGEND : 197 231	NLS : 8 048 397

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2021 :

Fadène	Tommy	NIGEND : 344 879	NLS : 8 045 085
Chauvigné	Samuel	NIGEND : 182 209	NLS : 8 041 975

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Ducos	Lionel	NIGEND : 300 459	NLS : 8 100 557
Bessant	Arnaud	NIGEND : 218 026	NLS : 8 071 001

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juin 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J-F. Valynseele*